



**Commission des équipements  
et de l'aménagement durable**

**1333 - Conseil sur l'habitat**

**Cofinancement de la mise en oeuvre du  
programme local de l'habitat de la communauté  
de communes de la Région de Saverne**

**Rapport n° CP/2012/931**

**Service gestionnaire :**  
Direction de l'habitat

**Résumé :**

Le présent rapport concerne la demande de la Communauté de Communes de la Région de Saverne pour un cofinancement de la mise en oeuvre de son programme local de l'habitat.

Lors de sa réunion du 26 mars 2012, le Conseil Général a décidé d'actualiser son aide au diagnostic, aux études préalables ou pré-opérationnelles, au suivi-animation et à l'évaluation d'un Programme local de l'habitat (PLH). Ainsi l'aide départementale s'élève à :

- 50 % du coût HT de l'action pour les EPCI ne bénéficiant pas de la délégation des aides à la pierre de l'Etat ou n'ayant pas le souhait de s'en doter dans les trois ans
- 20 % du coût HT dans les autres cas

L'aide départementale est plafonnée à 50 000 € sur les 6 ans de mise en oeuvre d'un PLH.

A ce titre, la communauté de commune de la Région de Saverne sollicite le Département pour une subvention relative à la mise en conformité de son PLH avec la loi de 2009 et la mise en place d'un observatoire intégré à l'observatoire départemental de l'habitat géré par l'ADEUS. Le coût pour 2012 s'élève à 18 766 €. L'aide départementale serait alors de 9 383 €.

Au vu des paiements réalisés en 2012, un montant de 5 440 € sera à verser par le Département en 2012.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
22658	65-65734-72	20 903,50 €	5 440,00 €	5 440,00 €

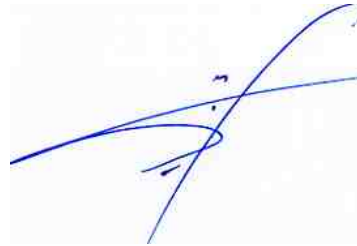
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer à la Communauté de Communes de la*

*Région de Saverne une subvention de 9 383 € représentant 50 % du coût d'actualisation de son programme local de l'habitat et de mise en oeuvre d'un observatoire de l'habitat.*

Strasbourg, le 19/11/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL